

Paroisse Ste. Thérèse

FEVRIER 2023

Tél. : 03.89.42.08.51

www.paroisse-saintetherese.com

Mer	01	/
Jeu	02	LA PRESENTATION DU SEIGNEUR
Ven	03	/
Sam	04	20h30 Eucharistie des communautés N.C.
Dim	05	5^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE MESSE DES FAMILLES 10h30 Messe Dominicale + Denise HEISER (Quête pour le chauffage)
Lun	06	/
Mar	07	8h00 Chapelet 8h30 Messe suivie d'un temps d'adoration
Mer	08	/
Jeu	09	/
Ven	10	/
Sam	11	NOTRE-DAME DE LOURDES 20h30 Eucharistie des communautés N.C.
Dim	12	6^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE 10h30 Messe Dominicale + Cosimo et Giofranco PARLATI (Grande Quête Diocésaine)
Lun	13	/
Mar	14	STS CYRILLE ET METHODE, PATRONS DE L'EUROPE 8h00 Chapelet 8h30 Messe suivie d'un temps d'adoration
Mer	15	/
Jeu	16	/
Ven	17	/
Sam	18	20h30 Eucharistie des communautés N.C.
Dim	19	7^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE 10h30 Messe Dominicale + père Maurice HAAN (Quête pour les pauvres à la sortie de la messe)
Lun	20	/
Mar	21	8h00 Chapelet 8h30 Messe suivie d'un temps d'adoration
Mer	22	MERCREDI DES CENDRES 18h30 Messe avec imposition des Cendres
Jeu	23	/
Ven	24	/
Sam	25	20h30 Eucharistie des communautés N.C.
Dim	26	1^{er} DIMANCHE DE CARÊME 10h30 Messe Dominicale
Lun	27	/
Mar	28	8h00 Chapelet 8h30 Messe suivie d'un temps d'adoration

CAREME 2023 :

Le **mercredi de cendres** (22/02/2023) aura lieu une messe de cendres à 8h30 à *St Fridolin* et une célébration de cendres spéciale pour les enfants à 16h30 à la paroisse *Sts Pierre et Paul*. Le soir, il y aura une messe de cendres aussi dans notre paroisse de *Sainte Thérèse de l'enfant Jésus*.

Visites et communions aux personnes âgées et /ou malades : durant la première semaine du mois.

Permanence pour les Confessions : Tous les samedis de 16h15 à 16h45 à *St Pierre et Paul*, et les mardis après l'adoration (entre 9h30 et 10h00) à *Ste Thérèse* ; ou sur RDV (Père Miguel ou Père Daniel).

Nos peines :

Serge NOEL, 77 ans
Jean-Paul JAECK, 79 ans
Sebastiano CARBE, 62 ans
Paul EMTER, 90 ans
Suzanne WICKY, 91 ans
Cosimo PARLATI, 87 ans
Suzanne IMBERY, 97 ans
Paule MINET, 79 ans
Johanna KETTERER, 33 ans
Marie Madeleine LE GUERROUE, 74 ans

Messes dominicales sur la Communauté de Paroisses

SAMEDI : 17h00 *Sts Pierre-Paul* et 18h30 *St. Fridolin*

DIMANCHE : 9h00 *St. Joseph*

Messes de semaine sur la Communauté de Paroisses :

MERCREDI à 8h30 à *St. Fridolin*

JEUDI à 18h30 à *Sts. Pierre-Paul* (Adoration à 17h45)

VENDREDI à 8h30 à *St Joseph*

CELEBRATIONS SPECIALES :

Tous les vendredis de Carême il y aura un **Chemin de Croix** à 16h30 dans une des églises de notre communauté de paroisses. Voici les dates pour février :

- 24 février à *St Joseph*.

RAPPEL :

Comme chaque année, tous les paroissiens sont invités pendant le temps du Carême, **du mardi 28 février au jeudi 6 avril, à 6h00 du matin**, à la prière des Laudes à la chapelle de l'église *Ste. Thérèse de l'enfant Jésus*, sauf le samedi et le dimanche et la solennité de l'Annonciation, le 25 mars.

LE JEÛNE ET L'ABSTINENCE

(+) Au commencement du temps du Carême l'Eglise nous invite à observer le jeûne et l'abstinence le *Mercredi des Cendres* et le *Vendredi Saint*, ainsi que l'abstinence recommandée tous les vendredis de l'année.





Encore une fois notre paroisse a eu la joie de vivre autrement la fête de l'Épiphanie dans une petite liturgie adaptée pour les enfants, invités d'honneur. Le dimanche 8 janvier 2023 un nouveau spectacle de l'Épiphanie a été mis en scène par un groupe de jeunes bénévoles de notre paroisse, principalement des frères de la 3^e, 4^e et 5^e communautés néocatéchuménales.

Les enfants, assis sur la moquette du chœur de l'église, ont été les spectateurs privilégiés de l'arrivée solennelle des Mages d'Orient, accompagnés de tambourins, trompette et djembés. L'entretien avec le roi Hérode, qui a eu besoin de consulter les docteurs de la Loi afin d'identifier le lieu de la promesse, a permis aux Mages de reprendre leur chemin jusqu'à la crèche où Marie, Joseph et l'enfant Dieu

les attendaient. Les Mages ont apporté leurs biens les plus précieux et se sont prosternés devant le petit Jésus en le reconnaissant comme le seul et unique Dieu. Après cela, les enfants présents ont été invités à adorer l'enfant Jésus et à se rendre auprès des Rois Mages pour recevoir un sachet de chocolats.



Encore une fois, un grand merci à tous ceux qui ont accepté de mettre en place ce beau temps qui compte autant pour nos enfants. Que Dieu, enfant incarné dans notre chair et vénéré dans la crèche, vous bénisse !

FIN DE VIE : JOURNEE DE JEÛNE ET DE PRIERE

Le conseil permanent de la Conférence des évêques invite les fidèles catholiques à faire du vendredi 10 février 2023, veille de la fête de notre Dame de Lourdes et de la journée de prière pour les personnes malades, une journée de jeûne et de prière pour le respect de la vie humaine.

Dans le contexte mouvant de nos sociétés, et notamment du débat ouvert dans notre pays sur la fin de vie, les catholiques demandent à Dieu la grâce de respecter la vie humaine, la leur et celle de tout autre, dans leurs pensées et leurs comportements.

Le texte intégral de la Lettre Pastorale se trouve sur la page web de la CEF. Vous trouverez ci-bas quelques extraits qu'il nous a semblé opportun de publier et qui, pour cette fois, remplaceront le texte du magistère du Pape que nous publions habituellement :

Les évêques du monde entier réunis au Concile Vatican II constataient : « C'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet. L'homme n'est pas seulement tourmenté par la souffrance et la déchéance progressive de son corps, mais plus encore, par la peur d'une destruction définitive. Et c'est par une juste inspiration de son cœur qu'il rejette et refuse cette ruine totale et ce définitif échec de sa personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort. ». Ces mêmes évêques affirmèrent aussi : « L'Église croit que le Christ, mort et ressuscité pour tous, offre à l'homme, par son Esprit, lumière et forces pour lui permettre de répondre à sa très haute vocation. »

Ainsi, c'est en restant lucides sur notre propre peur tout en mettant notre foi en Jésus mort et ressuscité, que nous devons accueillir la question posée au sein de notre société : peut-on aider activement une personne à mourir ? Peut-on demander à quelqu'un d'aider activement à mourir ? En osant regarder la mort avec Jésus, le Christ, nous pouvons amorcer une réponse.

(...) Le développement des soins palliatifs est un gain important de notre époque. D'une manière très heureuse, ces soins allient compétence médicale, accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort. Nous encourageons la recherche et le développement des soins palliatifs afin que chaque personne en fin de vie puisse en bénéficier, aussi bien à son domicile que dans un EHPAD ou à l'hôpital. Chers frères et sœurs, il est bon que chacun de vous s'informe sur les soins palliatifs pour bien accompagner l'un de vos proches qui en aurait besoin.

Dans certains cas cependant, la souffrance paraît insupportable, en particulier quand les traitements semblent impuissants. Il arrive aussi qu'une maladie incurable plonge la personne dans une angoisse ou un mal de vivre auxquels elle veut mettre fin. Notre foi est alors mise au défi de ces situations qui soulèvent des interrogations légitimes.

L'« aide active à mourir » permettrait évidemment de supprimer toute souffrance, mais elle franchirait l'interdit que l'humanité trouve au fond de son être et que confirme la Révélation de Dieu sur la montagne : « Tu ne tueras pas » (Ex 20,13 ; Dt 5,17). Donner la mort pour supprimer la souffrance n'est ni un soin ni un accompagnement : c'est au contraire supprimer la personne souffrante et interrompre toute relation. C'est « une grave violation de la Loi de Dieu ».

C'est une grave transgression d'un interdit qui structure notre vie sociale : nos sociétés se sont organisées en restreignant toute atteinte à la vie d'autrui. Pratiquer l'« aide active à mourir » est et sera la cause d'autres souffrances, en particulier celle du remords et de la culpabilité qui rongent insidieusement le cœur de l'être humain ayant consenti à faire mourir son semblable, jusqu'à ce qu'il rencontre la miséricorde du Dieu Vivant.



Notre foi nous convie à une autre attitude : par elle nous choisissons l'accompagnement, envers et contre tout. La fraternité du bon Samaritain qui prend soin de son frère « à demi-mort » nous inspire ce chemin (Lc 10,33-35). La fraternité invite à nous entraider pour garder la force d'accompagner avec délicatesse, fidélité et douceur. En lien avec les équipes soignantes, nous pouvons vivre cet accompagnement avec patience. L'agonie, c'est-à-dire les derniers moments de la vie, peut être plus ou moins longue, plus ou moins apaisée, plus ou moins dramatique. La tradition chrétienne connaît des gestes variés pour l'accompagner de manière humaine, vraiment fraternelle : les psaumes, la prière commune, mais aussi le fait de rester près d'une personne en fin de vie, sans se lasser.

L'accompagnement, pour alléger la douleur, peut aller jusqu'à la sédation. Cette sédation est souvent intermittente et doit être proportionnée. De façon rare, l'équipe soignante peut estimer juste d'accueillir la demande d'un patient de recevoir une sédation continue jusqu'au décès ou bien de l'envisager avec les proches, lorsque le patient ne peut plus exprimer sa volonté. Il ne s'agit pas alors de donner la mort mais d'apaiser la souffrance. Ces décisions, toujours collégiales, doivent être prises dans un échange délicat avec les proches, notamment pour laisser le temps de vrais adieux, autant que possible.

Il est alors beau « de "savoir demeurer", de veiller avec ceux qui souffrent de l'angoisse de mourir, de "consoler", c'est-à-dire d'être avec dans la solitude, d'être une présence partagée qui ouvre à l'espérance. » Il est beau de préparer le malade à voir Dieu. La présence de l'aumônier est importante. Quand cela est possible et correspond à la situation religieuse du patient en fin de vie, la célébration des sacrements de la Réconciliation, de l'Onction des malades et de l'Eucharistie est une étape très belle. N'oublions pas la communion reçue en viatique, c'est-à-dire au moment du passage vers le Père : elle est plus que jamais « semence de vie éternelle et puissance de résurrection ». Et en tous les cas, la prière auprès d'un mourant, même silencieuse, n'a pas de prix pour nous qui croyons en « la communion des saints ».

(...) Légaliser le suicide assisté ou l'euthanasie, appelés par euphémisme « aide active à mourir », est une proposition récurrente face à la mort, ou plutôt au désir de mourir. Présentée comme une ouverture voire un progrès, elle a l'apparence d'une liberté plus grande de chaque personne qui, dit-on, a le droit de choisir sa mort en raison de son autonomie. Elle ne nuirait en rien aux autres, est-il ajouté, puisque personne n'y serait obligé.

L'envisager ainsi, c'est oublier la dimension éminemment sociale de la mort, et la solidarité humaine qui en découle. Qu'on le veuille ou non, le choix individuel du suicide assisté ou de l'euthanasie engage la liberté d'autrui convoqué à réaliser cette « aide active à mourir ». Il brise de façon radicale l'accompagnement fraternel prodigué ; il transforme profondément la mission des soignants. Il ruine la fécondité du symbole du bon Samaritain qui inspire l'amour, socle d'une « société digne de ce nom ».

Vivre la mort comme un choix individuel, à faire ou à ne pas faire, est inhumain. Nous sommes tous des êtres en relation, heureux de nous confier les uns aux autres. C'est dans la confiance en autrui que chacun peut envisager sa mort. Peut-on imaginer ce que vivraient profondément des enfants dont le père ou la mère déciderait que soit mis fin à sa vie ? Que signifierait pour un fils ou une fille de décider ce moment pour sa mère ou son père ne pouvant plus s'exprimer, ou même simplement y contribuer ou refuser d'y contribuer ? Face à la pression que susciterait la possibilité de choisir de mourir, quelle serait la liberté intérieure réelle d'une personne fragilisée par la maladie ? Par ailleurs, comment d'éventuels désaccords familiaux seraient-ils vécus ? Même si un dispositif réglementaire régulerait le processus de décision pour choisir sa mort, des proches désunis pourraient-ils trouver la paix du cœur ?

Comment ne pas être très attentifs à la situation des personnes atteintes d'un mal incurable, sans être en fin de vie à court terme ? Se voir diminuer est parfois insupportable. D'aucuns réclament de mourir en exprimant le désir de ne pas devenir un poids pour leurs proches. Céder à leur désir peut être présenté comme un acte de fraternité, et en tous les cas, de respect individuel. Cependant, la demande suffit-elle à justifier la solution de la mort ? De plus, le désir de quelques-uns doit-il conduire notre société à proposer la mort à toutes les personnes incurables ? Que vivront-elles si, plus ou moins explicitement, leur est présentée la possibilité de demander à être aidées à mourir ? La dynamique entière du soin en serait gravement déviée.

Légiférer en ce sens signifierait imposer à tous de faire un choix individuel. Cela éloignerait de la véritable liberté qui grandit dans la relation et qui suppose d'assumer ce que nous sommes en vérité, des êtres mortels qui ne s'appartiennent pas. Le fait même de proposer un tel choix accentuerait le mal-être de notre société et enfoncerait un peu plus notre humanité dans l'individualisme mortifère. Pour nous, chrétiens, ce serait s'éloigner du dessein sauveur voulu par Dieu : « Rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11,52).

Nous le comprenons, notre foi et notre charité sont et seront sollicitées. Foi et charité éclairent notre chemin et guident nos pas face à la mort et à l'accompagnement dû aux mourants. Elles demandent aussi d'éviter les jugements

incompatibles avec le respect dû à chaque personne humaine. Elles donnent le courage de recommencer sans cesse à construire une fraternité, avec la grâce de Dieu et l'aide de la communauté.

(...) Il convient que chacun se prépare à la maladie et à la mort. On ne le fait pas en s'angoissant, en imaginant le pire, mais en apprenant à profiter de chaque instant pour se rapprocher de Dieu et des autres. Demandons la grâce de comprendre qu'être dépendant n'est pas une déchéance : la condition humaine est belle dans le fait même que nous sommes dépendants les uns des autres. Il y a des moments dans la vie où chacun donne beaucoup, et d'autres où chacun a à recevoir avec reconnaissance. (...) Nous vous invitons à faire vôtre ce grand chapitre 15 de la Première Lettre aux Corinthiens sur la résurrection du Christ et sur la résurrection des morts. Nous vous invitons à le méditer en priant l'Esprit Saint de donner à notre société la joie de choisir la vie, de choisir l'aide active à vivre et à bien mourir. Nous vous confions cette Parole de Dieu « afin que vous débordiez d'espérance » (Rm 15,13)

INTENTIONS DU PAPE POUR LE MOIS DE FEVRIER

POUR LES PAROISSES : Prions pour que, en vivant une vraie communion, les paroisses soient de plus en plus des communautés de foi, de fraternité et d'accueil envers les plus démunis.

YOUCAT

[source : 2011 Bayard Editions, Fleurus-Mame et Les Editions du Cerf, Paris]

269. EST-CE QUE DES EPOUX QUI NE S'ENTENDENT PLUS ONT LE DROIT DE SE SEPARER ?

L'Eglise a le plus grand respect de la faculté qu'a la personne humaine de tenir une promesse et de contracter une alliance dans la fidélité pour la vie. L'Eglise sait aussi que chaque couple peut traverser des crises. Le dialogue, la prière (en commun), parfois un suivi psychologique peuvent aider à sortir d'une crise. Mais ce qui peut toujours raviver l'espérance, c'est le fait de se rappeler que lors d'un sacrement de mariage, une troisième personne, le Christ, est toujours présente dans l'alliance. Cependant, celui pour qui le mariage est devenu insupportable, ou qui est exposé à des violences physiques ou morales, peut se séparer de son conjoint. On appelle cela une « séparation de corps », et l'Eglise doit en être informée. Dans le cas où la cohabitation est interrompue, le mariage reste quand-même valide.

Il existe aussi des cas où la crise dans un couple remonte au fait qu'un des conjoints, ou les deux, n'étaient pas apte au mariage quand il a été contracté, ou que leur consentement n'était pas plénier. Alors le mariage n'est pas valide au sens juridique du terme. Dans ces cas, une demande de reconnaissance de nullité du mariage peut être déposée auprès du tribunal ecclésiastique compétent.

270. QUELLE EST LA POSITION DE L'EGLISE A L'EGARD DES DIVORCES REMARIES ?

Elle les accueille selon ce que le Christ nous a enseigné sur l'amour. Celui qui divorce après un mariage à l'église et qui, du vivant de son conjoint, contracte une nouvelle union, a un comportement qui contrevient à ce précepte de l'indissolubilité du mariage proclamée par Jésus, précepte que l'Eglise ne peut pas abolir. Revenir sur sa promesse de fidélité est en contradiction avec l'Eucharistie, dans laquelle l'Eglise célèbre justement le caractère irréversible de l'amour de Dieu. C'est pourquoi celui qui vit dans une situation aussi contradictoire ne peut accéder à la communion.

Loin de là l'idée de traiter concrètement tous les cas de la même manière, dit le pape Benoît XVI. Il parle d'une « situation douloureuse » et invite les pasteurs à bien discerner les diverses situations, pour aider spirituellement et de la façon, la plus appropriée les fidèles concernés (*Sacramentum Caritatis*, 29).

271. QUE VEUT DIRE : LA FAMILLE EST UNE « PETITE EGLISE » ?

Ce que l'Eglise est en grand format, la famille l'est en petit : une image de l'amour divin dans la communauté humaine. Tout mariage trouve son accomplissement dans l'ouverture aux autres, aux enfants que Dieu donne, dans l'accueil mutuel, dans l'hospitalité, dans la vie au service des autres.

Ce qui a fasciné le plus chez les chrétiens de la première Eglise, les adeptes de la « nouvelle Voie », furent leurs « églises domestiques ». Souvent quelqu'un arrivait et croyait au Seigneur *avec tous les siens ; et beaucoup devenaient croyants et se faisaient baptiser* (Ac 18, 8). Des familles converties devenaient alors des îlots de vie chrétienne dans un monde incroyant, des lieux de prière, de partage et de cordiale hospitalité. Rome, Corinthe, Antioche, les grandes villes de l'Antiquité furent bientôt émaillées d'églises domestiques, semblables à des points lumineux. De nos jours, des familles où le Christ est chez lui pourraient aussi devenir le grand ferment du renouveau de notre société.

272. QUE SONT LES SACRAMENTAUX ?

Les sacramentaux sont des signes sacrés ou des actes de piété porteurs de la bénédiction de l'Eglise.

L'eau bénite, la bénédiction de cloches ou d'un orgue, la bénédiction de maison ou de véhicule, la croix du Vendredi Saint, les rameaux, le cierge pascal, les bénédictions lors de pèlerinages sont des sacramentaux typiques.